

Département  
des  
YVELINES (78)

Arrondissement  
de  
MANTES LA JOLIE

Canton  
de  
BONNIÈRES SUR SEINE

Bureaux ouverts

Mardi et Vendredi

De 17 heures à 19 heures

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE MÉRICOURT**

22, Grande Rue  
78270 MÉRICOURT

Tél. : 01 34 79 33 06 Fax : 01 34 79 31 60  
mericourt.mairie@wanadoo.fr

---

Procès-verbal de séance  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
du 29 mars 2024

---

*L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Méricourt, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Philippe JUMEAUCOURT, Maire.*

Date de convocation : 22 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

Présents : Philippe JUMEAUCOURT, Marie-Claude BEAUREPAIRE, Philippe BERNARD, Yasmina BOURADI, Corinne LEBRETON, Amandine LEVEQUE, Manon LECLERE, Didier LE CLAIREQ, Maxime KILIC, David COTTEREL

Absents : Corinne PIRIOU, pouvoir à Didier LE CLAIREQ

Quorum : 06

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023 ;
- Approbation compte administratif 2023 - Commune ;
- Approbation compte de gestion 2023 – Commune ;
- Taux d'imposition Directe Locale 2024 ;
- Approbation compte administratif 2023 – Caisse des Ecoles ;
- Approbation compte de gestion 2023 – Caisse des Ecoles ;
- Affectation résultat de clôture 2023 – Caisse des Ecoles ;
- Budget 2024 – Caisse des Ecoles ;
- Renouvellement commissaires titulaires et suppléants CCID ;
- Subventions
- Dérogation scolaire
- Questions diverses.

A la demande de Monsieur le Maire, un point supplémentaire est apporté à l'ordre du jour :

- Affectation résultat de clôture 2023 - Commune

La séance est ouverte à dix-neuf heures et cinq minutes, sous la présidence de Philippe JUMEAUCOURT, Maire.

Madame Manon LECLERE est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023 est approuvé par l'ensemble des Conseillers Municipaux présents.

#### CM24/01 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE

##### Section de fonctionnement

Réalisé en dépenses : 389 176.57 €

Réalisé en recettes : 776 750.35 €

Résultat de clôture : 387 573.78 € (excédent)

##### Section d'investissement

Réalisé en dépenses : 291 014.27 €

Réalisé en recettes : 155 778.66 €

Résultat de clôture : 135 235.61 € (déficit)

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, la présidence de la séance est assurée par Madame BEAUREPAIRE.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

#### CM24/02 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE

Le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le compte de gestion 2023 proposé par le Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 et autorise le Maire à l'entériner.

#### CM 24/03 – AFFECTATION RESULTAT DE CLOTURE 2023 – COMMUNE

Résultat de l'exercice :	83 646.19 €
Résultat antérieur reporté :	303 927.59 €
Résultat à affecter :	387 573.78 €
Solde d'exécution d'investissement :	-135 235.61 €
Affectation R1068 :	135 235.61 €
Report R002 :	252 338.17 €

#### CM24/04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2024

Vu l'état 1259, portant notification des bases nette d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune, pour l'exercice 2024,

Considérant l'exposé du Maire, sur les conditions de préparation du Budget primitif et l'analyse des baisses de dotations de l'Etat,

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux des trois taxes de 2 % tels que présentés ci-dessous :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 21.87 %
- Taxe foncière NB (TFNB) : 61.54 %
- Taxe d'habitation (TH) : 09.87 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 10 voix pour et 1 voix contre l'augmentation des taux des trois taxes de 2 % pour l'exercice 2024.

#### CM24/05 – SUBVENTION COMITE DES USAGERS DES GARES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une subvention annuelle d'un montant de 100 € au Comité des usagers des gares de Rosny, Bonnières sur seine, port-villez, Mantes la jolie, Mantes la ville et Bréval.

#### CM/24/06 – SUBVENTION SIEHVS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 400.00 € au Syndicat Intercommunal des établissements pour handicapés du Val de Seine (SIEHVS).

#### CM/24/07 – DEROGATION SCOLAIRE – HANAA LAMRI

Suite à l'étude du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- Autorise la scolarisation hors-commune de l'enfant Hanaa LAAMRI pour la durée du cycle ;
- Précise qu'aucune participation (frais d'écolage) ne sera versée à la commune d'accueil ;
- Autorise le Maire à signer la dérogation scolaire aux conditions ci-dessus énoncées.

#### CM/24/08 – CCID – DESIGNATION COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

La commission et ses nouveaux membres se présentent comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
- André JEZEQUEL	- Sylvie CAPPY
- Philippe BERNARD	- William LEVASSEUR
- Marie-Claude BEAUREPAIRE	- Roger LETOURNEUX
- Corinne LEBRETON	- Sylvain DUGUE
- Françoise LE FLOHIC	- Jacqueline LIBERPRE
- Marc TAILLARDAT	- Daniel POUGET

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide la liste de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs – CCID et précise que les commissaires titulaires et suppléants sont désignés pour toute la durée du mandat des membres du Conseil Municipal.

#### CE/24/01 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement

Réalisé en dépenses : 180.66 €

Réalisé en recettes : 183.24 €

Résultat de clôture : 2.58 € (excédent)

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, la présidence de la séance est assurée par Madame BEAUREPAIRE.

#### CE/24/02 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 – CAISSE DES ECOLES

Le Maire soumet aux membres de la Commission le compte de gestion 2023 proposé par le Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, la Commission approuve le compte de gestion 2023 et autorise le maire à l'entériner.

CE/24/03 – AFFECTATION RESULTAT DE CLOTURE 2023 – CAISSE DES ECOLES

Résultat de l'exercice : -180.66 €  
Résultat antérieur reporté : 183.24 €  
Résultat à affecté : 2.58 €

CE/24/04 – BUDGET 2024 – CAISSE DES ECOLES

Dépenses de fonctionnement : 2.58 €  
Recette de fonctionnement : 2.58 €

Voté à l'unanimité des votants.

Questions diverses :

- Point sur la Grande rue côté seine : Travaux, sécurité, entretien.
- Visite du barrage : 3 dates ont été proposées, attente retour VNF.
- Entretien individuel pour les employés communaux
- Chute de pierre sur la route de Bonnières : Quelle solution ?
- Nettoyage des berges : proposition de nettoyage en dehors des dates prévues par la Seine en Partage.
- Cantonnier : Nettoyage au rotofile ou débroussailleuse autour des bancs, poubelles, etc., taille des arbres et buissons...
- Chasse aux œufs prévue dans le parc de la mairie le 1<sup>er</sup> avril à 15h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance,  
Manon LECLERE



Le Maire,  
Philippe JUMEAUCOURT

